

Vie du village

Bloc note Pêle-mêle



Mariage : Emmanuelle LAGIÈRE et Jérémie VERNISSON le 19 octobre 2019

Naissance : Aloïse FLU née le 14 novembre 2019, fille de Marlène BOUILLY et de Jérôme FLU



Église St Laurent de Charentilly

Portes closes!

Par manque de bénévoles, il n'y aura pas de soirée de Noël, le 24 décembre, ni de portes ouvertes le 25 décembre.



Croix-Rouge



En octobre, la collecte de la croix rouge a été un franc succès car pas loin de 20 personnes sont venues y déposer une soixantaine de sacs.

La prochaine permanence se tiendra **Mercredi 4 décembre de 15h00 à 18h00**, dans le hall de la Maison des Associations.

Vous pouvez apporter non seulement des vêtements mais aussi de la literie (draps, couvertures, couettes etc.) même tachée.



Femmes en campagne

La commission culturelle de la commune de Neuvy-le-Roi organise la huitième édition du Festival Femmes en campagne qui aura lieu du 29 février au 14 mars 2020 sur l'ensemble de notre territoire. Un festival parlant des femmes, qui sur nos territoires ruraux, ont une activité professionnelle, culturelle, artistique. Mais aussi de toutes celles, qui par leurs actions, construisent, favorisent et encouragent la vie au quotidien de nos villages.

Si vous souhaitez partager ou faire découvrir votre métier, votre savoir-faire artistique, votre passion... N'hésitez pas à rejoindre ce festival. Adressez vos coordonnées à la Mairie « Femmes en Campagne » ou contactez Elise Gilbert au 06.30.42.72.07.

Etat de catastrophe naturelle: La sécheresse



Si les hommes en ont souffert, les habitations aussi : murs fissurés, sols craquelés, fenêtres et volets déformés...

Sous l'effet de la sécheresse, l'argile se rétracte et posées dessus, les maisons «travaillent». Que faire!

1. Se faire connaître en mairie

Les charentillais, ayant constaté des dommages sur leurs bâtiments, sont invités à adresser un «dossier» à la mairie avant le **15 décembre 2019**. Les désordres constatés au cours de l'année sur les biens immobiliers devront y être décrits.

Joindre des photos des dégradations constatées à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments, en prenant soin, si possible, de photographier un objet permettant de déterminer l'importance des fissures (stylo, pièce de monnaie, mètre...)

Seule une commune est en mesure de demander la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

2. En parallèle, contacter votre assureur

Ainsi, vous lui signalez votre démarche auprès de la mairie.

3. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Une commission interministérielle jugera de l'opportunité de classer, ou non, la commune en état de catastrophe naturelle en fonction de éléments qu'elle aura à sa disposition (Nombre de dossiers etc.).

Dès parution au J.O de l'arrêté, la Préfecture prévient les mairies concernées qui en informeront les administrés. La presse locale sera également informée, afin qu'elle relaye la décision.

Après publication de l'arrêté au Journal Officiel, le sinistré aura «dix jours» pour déclarer les dommages à son assureur.



Bibliothèque

Venez écouter les contes d'Émilie à la bibliothèque les samedis à 10h30.

**Samedi 21 décembre, 25 janvier,
7 mars, 4 avril, 16 mai et 10 juin.**



Mairie

1 place Andrée Cousin
37390 Charentilly

Charentilly

L'Echo du Village

Novembre 2019



L'Association des Parents d'Élèves de Charentilly vous invite à



la fête de Noël



vendredi 6 Décembre
SALLE MADELEINE GUILLEMET CHARENTILLY
de 18h à 21h

*DISTRIBUTION DES SAPINS

*MINI MARCHÉ DE NOËL

*STANDS LETTRE AU PÈRE NOËL & MAQUILLAGE

*PARTICIPATION DE L'ORCHESTRE «LA LYRE DE BEAUMONT LA RONCE»

*BUVETTE & VIN CHAUD

*VENTE GÂTEAUX SUCRÉ/SALÉ

*SANS OUBLIER... LA VISITE DU PÈRE NOËL de 18h à 19h30

INFOS PRATIQUES

Tel : 02 47 56 65 46

Email : mairie@charentilly.com

Site Internet : www.charentilly.com

Mr le Maire et ses Adjointes reçoivent en semaine sur rendez-vous.

Horaires d'ouverture au public - MAIRIE -

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : de 8h00 à 12h00

Mercredi : de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00



AGENCE POSTALE:

Lundi - Mercredi - de 14h à 16h30 Samedi - de 9h à 11h30

Rédaction G. Guyon

Site : www.charentilly.com

mairie@charentilly.com

Tel : 02 47 56 65 46

Fax : 02 47 56 53 56

Extraits de quelques décisions du Conseil Municipal du mardi 5 novembre 2019



Décisions du Maire :

Achat de Matériaux pour la création des aménagements le long de la petite Choissille pour la somme de 6 622€ HT

Election d'un 3ème Adjoint au Maire en remplacement de madame Yvette DUTERTRE décédée le 3 octobre 2019 :

Mme DEMEURE Martine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages a été proclamée 3ème Adjointe avec les mêmes délégations que son prédécesseur et les indemnités de fonction décidées par délibération 2014-23 en date du 04/04/2014. Mme DEMEURE Martine a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Commission cantine scolaire année 2019-2020 :

Une commission cantine scolaire pour le suivi «hygiène et qualité» est composée de 2 parents d'élèves dont 1 de maternelle et 1 de primaire, de 2 élèves (1 du CM1 et 1 du CM2), de 2 élus de la municipalité, d'1 adulte utilisateur de la cantine, d'Agnès la Chef de Cuisine et de la diététicienne.

Le domaine d'application de cette commission est assez large : contenu des assiettes, désirat des enfants relatif au menu, retour des parents, ambiance à la cantine, propreté, hygiène, respect des personnes, bruit, temps pour déjeuner...

Monsieur le Maire fait part des candidatures pour la commission cantine scolaire :

Mesdames Aurélie BELDA, Nicole MANY et Pia CORMERY

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide par dérogation de désigner les 3 parents d'élèves au lieu de 2 pour siéger à la commission cantine scolaire pour l'année 2019-2020.

Licence IV :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé d'acquérir la licence IV appartenant à Monsieur Boucher Laurent, gérant de la SARL «Auberge de l'Espérance» à Charentilly.

La licence IV restant sur la commune de Charentilly, le conseil municipal doit se prononcer sur son mode d'exploitation et désigner un exploitant effectif qui devra remplir l'obligation de formation donnant lieu à la délivrance du permis d'exploitation de cette licence.

Le conseil municipal décide une mesure d'exploitation en gestion directe, et de nommer un exploitant effectif en la personne de madame la secrétaire de mairie Catherine CARRAYOL et d'ouvrir une régie de recette afin de pouvoir exploiter cette licence (au moins une fois tous les 5 ans).

Vote des taux d'imposition année 2020 :

Le conseil municipal ne voulant pour alourdir la pression fiscale et entendu le rapport de monsieur le Maire, décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2020 identiques à ceux de 2019 soit :

Taxe d'habitation 14.38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties 22.08%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 44.44%

Proposition de vente de la parcelle cadastrée n°145 grevée d'une servitude :

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé lors de la séance du conseil municipal en date du 3 septembre 2019 la vente de la parcelle cadastrée n°145 section AB.

En référence à l'acte de vente en date du 18 décembre 2013 et du 3 février 2014 établi par le notaire de NPP, il existe un droit de passage à titre personnel consenti à un propriétaire jouxtant cette parcelle cadastrée n°145 section AB située au Clos des Poiriers.

Monsieur le Maire fait part des deux propositions pour l'acquisition de la parcelle n°145 section AB :

- Une première offre à hauteur de 3 000€ net vendeur compte tenu de la servitude d'un droit de passage et une seconde offre à hauteur de 1 500€ étant possesseur d'un droit de passage sur la parcelle cadastrée n°145 section AB.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de mettre en place un délai de mise en vente de 20 jours supplémentaires et ce jusqu'au 25 novembre 2019 inclus afin que de potentiels acquéreurs puissent parfaire ou déposer des offres relatives à la vente de la parcelle cadastrée n°145 section AB ;

- décide que si aucune offre n'est égale au prix de vente attendu à hauteur de 5 000€, acté par délibération n°DE_2019_053, à l'expiration du délai de 20 jours supplémentaire, l'offre la mieux disante sera retenue.

Validation du dossier plaquette des sentiers tracés concernant les chemins de randonnées :

Monsieur le Maire fait part du travail qui a été réalisé par les conseillers municipaux C. Laveau et Y. Jaunasse relatif à la conception d'une plaquette randonnée des sentiers de la commune de Charentilly pour une impression qui sera conceptualisée par le service environnement de la CCRGC-PR.

Des textes ont été élaborés, des photos et des cartes réalisées et présentées aux membres du conseil au fur et à mesure de l'avancée du travail.

COMPTE RENDU DES EPCI

Commission tourisme :

Le bilan financier de l'opération « Goûters et dîners du pa-

trimoine » fait apparaître une dépense de 32 919€, une recette pour la collectivité de 3 849€, soit un coût réel de 29 811€, une subvention Leader à hauteur de 80% soit 23 848€.

Cette opération a très bien fonctionné sur la commune de Charentilly ainsi que la Journée du Patrimoine où étaient organisés une randonnée et un spectacle avec le théâtre de L'Ante.

Programmation 2020 :

-Reconduction de l'opération « Goûters et dîners du patrimoine »

-Projet de boucles à vélo plus importantes qui relieraient la Loire et le Loir à vélo.

-Projet de sentiers de randonnées thématiques.

-Cartographie à venir réunissant les lieux d'intérêt touristique du territoire.

-Guide touristique 2020 en cours d'élaboration.



**Le prochain Conseil Municipal aura lieu
Mardi 3 décembre 2019,
19h à la Mairie.**

**Le Procès Verbal officiel est consultable
sur le panneau d'affichage de la mairie et
sur le site internet de la commune.**

Les séances du C.M sont ouvertes au public



Information CCAS :

Le Programme Intégré d'Équilibre Dynamique vous propose des activités visant à améliorer votre condition physique globale par un travail sur l'équilibre et la prévention des chutes.

Reprise de l'activité physique adaptée depuis le 3 octobre à raison de 1h par semaine le jeudi matin de 10h30 à 11h30 salle Madeleine Guillemot et ce, jusqu'à fin décembre.

Le coût de la séance est fixé à 2.50 € par personne.

N'hésitez pas à venir essayer cette activité.

Pour toute information complémentaire ou inscription soit sur place ou au 07.66.12.72.05 (CCAS)



Fermeture de l'agence postale communale :
L'agence postale sera fermée
**du lundi 23 au dimanche 29 décembre
et le samedi 4 janvier 2020.**